

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 9-288-1920 promulguant le décret du 10 septembre 1920 portant améliorations des traitements du personnel des Dorts et rades aux colonies.

n° 9-288-1920

## Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

## Date de publication

19 octobre 1920

## Numéro JO

n° 288 du 31/10/1920

## Date du numéro

31 octobre 1920

## VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Sormalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'insertion au Journal officiel de la République française du 23 septembre 1920, du décret du 10 septembre 1920 portant amélioration des traitements du personnel des ports et rades aux colonies,

## TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er,— Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon ses forme et teneur, le décret sus-visé du 10 septembre 1920, portant amélioration des traitements du personnel des ports et rades aux colonies.

## Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie.

E. Lippmann.